



Villejuif, le 19 juin 2009

Madame Valérie PECRESSE  
Ministre de l'enseignement supérieur et de la  
recherche  
1, rue Descartes  
75231 PARIS Cedex 05

Lettre avec AR

Objet : inégalité de traitement entre enseignants-chercheurs

Madame la Ministre,

Nous voulons attirer votre attention sur une des conséquences du décret 2009-462 du 23 avril 2009 relatif au classement des personnes nommées dans les corps d'enseignants-chercheurs.

Ce décret introduit des améliorations de début de carrières pour les Maîtres de Conférences qui seront titularisés à partir de 2009. Cependant, ce décret génère simultanément une inégalité de traitement entre les Maîtres de Conférences nouvellement recrutés et les Maîtres de Conférences titularisés dans les années qui ont précédé la publication du décret. En effet, à dossier identique, une partie des Maîtres de Conférences titularisés antérieurement vont être dépassés dans leur carrière par les Maîtres de Conférences titularisés en 2009 et 2010.

Nous demandons que votre Ministère prenne rapidement des mesures pour remédier à cette inégalité de traitement qui est incontestable.

En cas de refus, nous envisagerons un recours devant la juridiction compétente.

Dans l'attente d'une réponse positive à notre demande, nous vous prions d'agréer Madame la Ministre, l'expression de notre considération.

Pour la FERCSUP-CGT et le SNTRS-CGT

Michel PIERRE  
Secrétaire Général Adjoint du SNTRS-CGT

Copie à :

Madame Dominique Marchand, Directrice Adjointe de votre Cabinet  
Monsieur Alain PERRITAZ, Chef du Service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche  
Monsieur Philippe CHRISTMANN, Chef de la sous direction du recrutement et de la gestion des carrières

Réponse à adresser à Michel PIERRE  
Secrétaire Général Adjoint du SNTRS-CGT  
8 rue Guy Môquet, 94800 Villejuif  
Email : [sntrsm@vjf.cnrs.fr](mailto:sntrsm@vjf.cnrs.fr)